

## **Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal** **du jeudi 30 juillet 2009**

**Présents** : MM. MASSIAS, LIOTE, JEANNIN, SCHNEIDER, PICARD  
Mmes BRETON, BARRE, GUERET, LAVALLEE, FABRO

**Absents non excusés** : Mme AFONSO, M. SAIAH

**Procuration** : Mme CHIPPEAUX à Mme GUERET  
M. GIRARDEY à M. MASSIAS  
M. GRANDGIRARD à M. LIOTE

**Secrétaire** : Mme BARRE

### **Convention avec le Conseil Régional « attribution subvention culture »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 28 juillet 2000 l'autorisant à passer une convention avec le Conseil Régional de Franche-Comté pour l'attribution d'un chéquier d'avantages culturels pour les jeunes de moins de 26 ans, afin de faciliter et d'accroître l'accès gratuit des jeunes aux bibliothèques.

Cette convention peut être reconduite pour la saison 2009 - 2010 aux mêmes conditions que précédemment. Une participation de 460 € sera versée à la Commune pour la réalisation de cette action.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal :

Considérant notre volonté permanente de favoriser le développement des actions culturelles :

- accepte les termes de la convention et son renouvellement.
- autorise le Maire à la signer avec La Présidente du Conseil Régional de Franche-Comté.

### **Centrales photovoltaïques intégrées dans les toitures du groupe scolaire et de la Médiathèque municipale**

#### **Cette délibération annule et remplace la délibération du 12/12/2008.**

Le Maire rappelle le projet de centrale photovoltaïque qui sera installée sur la toiture du groupe scolaire en rappelant que les ressources fossiles ne sont pas inépuisables, leurs coûts sont largement tributaires d'un contexte politique et financier mondial incontrôlable, l'électricité est appelé à augmenter et les dégradations écologiques et climatiques dues à l'effet de serre sont déjà constatées par les experts.

Après étude plus approfondie, il s'avère que pour des raisons techniques et afin d'obtenir un meilleur rendement énergétique, nous serions amenés à scinder en deux l'unité solaire initialement prévue. Une partie (277 m<sup>2</sup>) serait effectivement installée sur l'école, mais l'autre partie (145 m<sup>2</sup> environ) serait beaucoup plus efficace si elle était installée sur la toiture de la médiathèque municipale située à quelques dizaines de mètres de l'école et en plein cœur du village. Ce qui ferait au total 422 m<sup>2</sup>, surface supérieure au 380 m<sup>2</sup> initialement prévus.

Le marché pour l'installation sur le groupe scolaire a été passé à l'entreprise CB ELEC pour un montant de 162 700 € HT (délibération du 07/07/2009).

Un Appel d'Offres est lancé pour l'installation sur la médiathèque.

Les caractéristiques globales du projet sont :

	<b>ECOLE</b>	<b>MEDIATHEQUE</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Données techniques :</b>			
- surface de toiture concernée :	277 m <sup>2</sup>	145 m <sup>2</sup>	422 m <sup>2</sup>
- orientation / sud :	60°	65°	SO
- pente de toiture :	30°	32°	SO

**Production solaire :**

- puissance installée (Kwc) :	31,9	17	<b>48,9</b>
- production annuelle (Kwh/an) :	30 562	14 105	<b>44 667</b>

**Bilan financier :**

- coût investissement HT :	162 700 €	102 300 €	<b>265 000 €</b>
- aides Région Franche-Comté 2009 :	18 419 €	11 581 €	30 000 €
- DGE 2009 :	13 507 €	8 493 €	22 000 €
- emprunt :	85 955 €	54 045 €	140 000 €

Les installations, intégrées dans les toitures, permet d'obtenir un prix de vente à EDF de 0.60 €/KWh pendant 20 ans, soit :

- prévisions revente électricité à EDF :	18 337 €/an	8 488 €/an	<b>26 825 €/an</b>
--	-------------	------------	--------------------

**Plan de financement :**

<b><u>DEPENSES PAR POSTES</u></b>	<b><u>RECETTES DE FINANCEMENTS CORRESPONDANTS</u></b>
<b>Coût de l'opération en H.T. :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Subventions notifiées :</b></li> </ul>
- sur groupe scolaire : 162 700 € HT	- Conseil Régional : 30 000 €
- sur médiathèque : <u>102 300 € HT</u>	- DGE 2009 : 22 000 €
<b>TOTAL : 265 000 € HT</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Autres :</b></li> </ul>
	- subvention commune : 73 000 € (FCTVA plan de relance)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Emprunt :</b></li> </ul>
	<u>140 000 €</u>
	<b>TOTAL : 265 000 €</b>

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- donne un avis favorable pour ces installations photovoltaïques intégrées dans les toitures du groupe scolaire et de la médiathèque communale,
- sollicite une subvention de 22 000 € pour l'ensemble du groupe scolaire (école et médiathèque) au titre de la DGE 2009,
- autorise le Maire à signer le marché pour l'installation sur la toiture de la Médiathèque municipale.

**Marché : « rénovation de la synagogue et création d'un espace muséal : choix de l'Architecte »**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération prise le 12 février 2009 concernant le choix d'un Maître d'œuvre pour nous assister dans la consultation d'un architecte pour le projet de rénovation de la synagogue et pour la création d'un espace muséal.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 06 juillet et le 30 juillet 2009 et propose de retenir le cabinet d'architecte suivant :

- GUINAMARD-CASATI (SARL) de PARIS (75) pour un pourcentage d'honoraires de 15% sur la base d'un montant de travaux estimé à 800 000 € HT. Ce cabinet est associé au cabinet Claude NADJARI.

Pour la réalisation de ce projet, il y a lieu de passer le marché à l'architecte retenu.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- retient la proposition de la Commission d'Appel d'Offres,
- autorise le Maire à signer le marché et tout document s'y afférant avec GUINAMARD-CASATI (SARL) de PARIS pour un pourcentage d'honoraires de 15 % sur la base d'un montant de travaux estimé à 800 000 € HT.

### **Décision modificative**

Il y a lieu de prendre une délibération modificative afin de pouvoir régler la facture concernant l'acquisition du nouvel ordinateur de la médiathèque :

<b><u>INVESTISSEMENT</u></b>	
<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
2183	+ 250 €
2312 / 00	- 250 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré :

- vote cette délibération modificative.

### **Election 4<sup>ème</sup> adjoint**

Le Maire, conformément à son engagement, propose de créer un poste de 4<sup>ème</sup> adjoint et de procéder à son élection à bulletin secret.

#### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN :**

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne	13
A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du code électoral	2
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés	11
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Mlle. Alexia LAVALLEE a obtenu onze voix (11)

Mlle. Alexia LAVALLEE ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 4<sup>ème</sup> adjoint et a été immédiatement installée.

## **Questions diverses**

### **M. MASSIAS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les maquettes des 7 boucles de sentiers de randonnée dans la CCBB seront bientôt terminées. Cela comprend : un panneau d'accueil à la CCBB, des totems dans chaque village, des panneaux culturels et des bornes d'information. Des dépliants seront également mis à disposition du public. Pour animer ces sentiers, la CCBB met en place deux Ludoparcours (chasse au trésor) et 8 GPS Aventure.

### **M. LIOTE**

M. LIOTE informe le Conseil Municipal que Le Maire et lui-même se sont penchés sur le sujet de la signalétique après le travail de la Commission Travaux. Il demande s'il faut mettre sur les totems à chaque entrée de village (Fb Saint Martin, Fg Saint Antoine) le nom des entreprises ainsi que leurs activités ou bien soit l'un soit l'autre ?

### **M. PICARD**

M. PICARD demande s'il ne serait pas possible de programmer les dates des réunions chaque trimestre, afin que tout le monde puisse prévoir les dates et être plus disponible.

*Le Maire répond que le concept est possible mais il souligne que le Conseil Municipal se réunit environ une fois par mois et selon l'importance de l'ordre du jour.*

### **Mme BRETON**

Mme BRETON demande ce qu'on compte faire avec le matériel roulant (tracteur, balayeuse) sachant qu'aucun employé ne possède le permis poids lourd ; il est dommage de laisser à l'abandon ce matériel.

*Le Maire répond qu'il est aujourd'hui possible pour une collectivité de vendre aux enchères sur internet le matériel communal et que se serait une solution envisageable. Il propose de regarder ceci lors du prochain conseil.*

### **Mlle. LAVALLE**

Mlle LAVALLE informe le Conseil Municipal que des démarcheurs font le tour du village pour proposer des services farfelus et qu'il faudrait mettre en garde la population.

La séance est levée à 23 h 00.

Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme.  
Le Maire,